

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

5, RUE COLBERT
29200 BREST
TEL 02 98 43 31 31

LES CONSEILS D'ENTREPRISES
1 RUE ROSEMONDE GERARD
KERGARDEC
29850 GOUESNOU

V/REF : Filibert Bossis

N/REF : 2001 B 336 / 2009-A-758

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BREST certifie qu'il a reçu le 03/03/2009,

P.V. d'assemblée du 29/02/2008

- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

LD AUDIT

Société par actions simplifiée

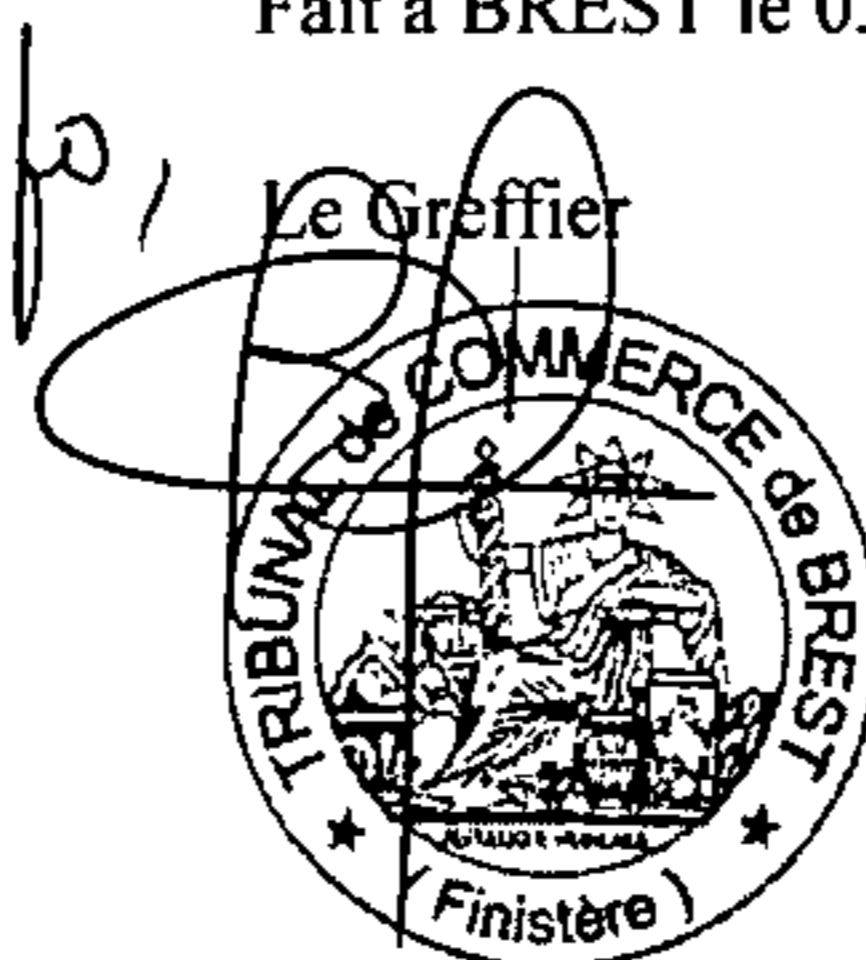
6 rue Kergorju

29200 Brest

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-758 le 03/03/2009

R.C.S. BREST 439 174 608 (2001 B 336)

Fait à BREST le 03/03/2009,



- 3 MARS 2009

2009/A/758

LD AUDIT
Société par Actions Simplifiée
au capital de 40.000 €
Siège social : 6 rue Kergorju
29200 BREST
439.174.608 RCS BREST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 FEVRIER 2008

L'an deux mille huit et le vingt neuf février, à dix heures, les associés de la SAS LD AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

Monsieur André LEMOINE
représentant deux mille actions en pleine propriété, ci2.000 actions

Madame Rachel DUVAL
représentant deux mille actions en pleine propriété, ci2.000 actions

Total des actions présentes ou représentées : 4.000 actions en pleine propriété sur les 4.000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur André LEMOINE, en sa qualité de Président de la société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital et que l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

.....
.....

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.....
.....

- *Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Alain GAUDE, démissionnaire,*
- *Pouvoirs pour les formalités,*
- *Questions diverses.*

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du commissaire aux comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de la société EXCO BRETAGNE A.B.O., Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Alain GAUDE, Commissaire aux comptes suppléant, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide :

- de renouveler la société EXCO BRETAGNE A.B.O. dans ses fonctions de Commissaire aux comptes titulaire, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013,
- et de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Christophe OLIVIER, né le 1^{er} janvier 1960 à Brest, domicilié 18 rue Jean Jaurès, 29200 BREST, pour la même durée de six exercices, en remplacement de Monsieur Alain GAUDE, non renouvelé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

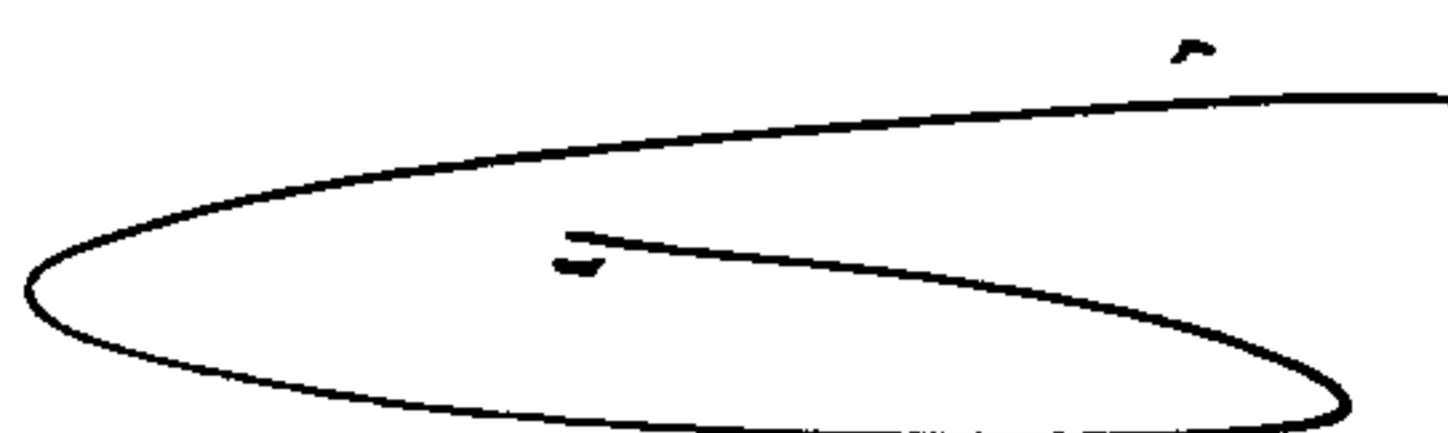
CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents.



**Pour copie
certifiée conforme**